

Valenton, le 15 mars
2024

COMITÉ VAL
DE MARNE
FFHANDBALL



Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 24 avril 2024

Membres présent-es : Martine CORMERAIS, Odile CROMBEZ, Yolande LINZ, Aniko MEKSZ, Maryse PIVONET, Laurence ROBE, Sandrine TORTORA Alphonse BOYE, Bruno GEHAN, Alain MICHAUT, Pierre BOTTONI, Roger DARTHOUT, Mario DOS SANTOS, Pierre LENTIER, Richard UZAN.

Membres excusé-es : Pascal LEANDRI, Nolwen Vaney, Michèle PETIT LETURGEZ, Christian ZAKARIAN.

En liminaire, Pierre Bottoni demande que le comité se mette en conformité avec les nouveaux statuts et notamment sur la composition du bureau directeur. Il lui est répondu favorablement.

Il est proposé au CA, la composition suivante pour le bureau directeur :

Président : Pierre LENTIER
Vice-président : Christian ZAKARIAN
Vice-présidente : Maryse PIVONET
Secrétaire générale : Martine CORMERAIS
Secrétaire générale adjointe : Odile CROMBEZ
Trésorier : Alphonse BOYE
Trésorier adjoint : Richard UZAN

Les 2 autres postes : commission de développement, commission des nouvelles pratiques, il n'est pas judicieux de nommer 2 personnes à cette période de l'année compte tenu également de la fin de mandature. Il en est de même pour la cooptation d'un 20ème membre qui n'est pas obligatoire.

Le CA vote ce point à la majorité.

En second point, Pierre Lentier informe les membres du conseil d'administration que la réponse au courriel de monsieur Gourinel est en cours de rédaction. Une copie de la réponse sera adressée aux administrateurs.

I. Approbation du PV du 23 janvier 2024

Odile Crombez rappelle que des points sont restés en suspend suite à notre dernier CA : quid du PV de l'assemblée générale 2023, le challenge du président, mise à jour de la commission de discipline.

Martine Cormerais lui répond que l'enregistrement n'a pas fonctionné et sa rédaction est rendue difficile mais en cours. Le challenge du président est à l'ordre du jour de ce CA. Quant à la commission de discipline, la composition a été validée par le bureau directeur du 25 septembre 2024.

Ces précisions apportées, le procès-verbal est ensuite adopté à l'unanimité.

II. Tour des commissions

- Commission d'Organisation des Compétitions

Le 15 mars, la rencontre avec les clubs a été constructive.

La COC ne proposera pas de projet cette saison.

Les finales de coupe seront gérées par la commission d'organisation des compétitions en place. Elles se dérouleront le week end du 15 et 16 juin sur deux sites : les finales départementales 94 se joueront au Kremlin Bicêtre, les finales de coupe du Val de Marne à Boissy St Léger.

Les barrages accession auront lieu soit le week end du 8 et 9 juin soit celui du 15 et 16 juin.

Pierre Bottoni remercie les clubs pour leur sérieux tout au long de la saison ainsi que les membres de la commission pour le travail fourni.

- Commission technique

Pôle masculin :

N (2010) : compte tenu de l'élimination avant même de sortir de la région, il a été décidé de travailler sur la génération suivante (2011).

Le Trophée des comités se tiendra le 8 mai à L'Aigle (61), l'équipe du CD sera composée d'un mixte de jeunes nés en 2011 et 2010.

En matière de formation, le tutorat pour le CF6 a débuté depuis 6 semaines.

Pôle féminin

N (2010) : élimination dès le 1^{er} tour national qui avait lieu dans la région Est.

Elles ont fait un match amical contre la sélection du 92 dans le cadre du tournoi de Meudon.

Satisfaction de voir 3 jeunes filles rentrer au pôle de Chatenay Malabry et 5 participer aux interligues à Celles sur Belle.

Cette saison se clôturera pour nos sélectionné-es lors du tournoi des Yvelines le week end du 1^{er} juin.

- Commission arbitrage

Du côté adultes

L'arbitrage a été assuré sur la totalité des rencontres.

La commission a désigné au maximum les arbitres des clubs en difficultés et ce afin que les clubs ne soient sanctionnés pour la CMCD.

La satisfaction est d'avoir 3 binômes JAJ qui officient régulièrement sur les divisions supérieures.

Du côté jeunes

La formation théorique se termine le samedi 27 avril 2024.

La commission jeunes se doit de suivre avec intérêt les possibles accessions des JAJ en région mais également en expliquer les exigences.

- Commission salles et terrains

Pour donner suite à des observations relatives au manque d'éclairage dans une salle, un courrier a été adressé à la mairie ainsi qu'au club concerné. La municipalité a pris en compte les remarques et les travaux sont programmés pour août/septembre.

- Commission CMCD

A l'exception d'un club, les clubs soumis à la CMCD départementale répondent positivement à celle-ci.

- Commission statuts et règlements

RAS.

- Commission discipline

Depuis novembre 2023, 20 dossiers ont été traités. On relève qu'il s'agit de beaucoup d'incivilités et coups qui font l'objet des dossiers, les décisions se durcissent et les sanctions sont plus sévères.

- Commission réclamations et litiges

Pas de dossier.

- Pôle intégrité

Odile Crombez interviendra lors de l'assemblée générale du 15 juin afin de rappeler l'existence de pôle intégrité.

Elle propose d'étudier la possible mise en place d'un « we fair-play » pour les saisons futures lors des finales de coupe ou finalités championnat.

Est-il possible d'envisager une action du type « memory » lors des journées hand gazon des 28 et 30 mai à Bonneuil ? - à voir avec Lucile.

III. Challenge du président

Ce point avait été souligné lors du PV du 23 janvier 2024. Le bureau directeur reconnaît son erreur et propose que le CA de la prochaine mandature étudie rapidement une adaptation des critères.

Pour rappel, le challenge du président n'a lieu que tous les deux ans.

IV. Point financier

Pour l'année 2023, la clôture des comptes est proche ainsi le trésorier pourra inviter dès que possible les vérificateurs aux comptes.

Pour 2024, les subventions devraient être stables. Toutefois, il faut s'attendre à une baisse pour la saison prochaine.

La trésorerie au 15 avril est de l'ordre de 58000 euros.

Pierre Bottoni demande pourquoi les comptes ne sont pas validés par un expert-comptable ?

Alphonse Boye lui répond que le comité n'a pas obligation car les subventions reçues ne dépassent pas le seuil de 180 000 euros.

Pierre Bottoni veut que soit acté au PV que les membres du CA ne sont pas responsables en cas de transmission des comptes non validés par un expert-comptable.

Alphonse Boye lui répond que le seul responsable vis-à-vis de la loi, c'est lui.

V. Acquisition du matériel informatique

L'obsolescence de Windows 10 en octobre 2025 nous a contraint de faire un état de notre parc informatique et le constat est que nous allons devoir en renouveler l'entièreté . Un étalement dans le temps pour ce renouvellement est envisagé tout en priorisant le changement des PC des salariés. On s'orienterait également vers l'achat de PC portables.

Du côté internet, des soucis subsistent et une nouvelle rencontre avec le maire de Valenton s'avère nécessaire puisque la fibre arrive au gymnase.

VI. Vœux réglementaires fédéraux

Essentiellement des modifications de terminologie (par exemple Gest'hand deviendra logiciel fédéral) sont proposées. Seul point touchant les licences étant la proposition de créer une licence volontaire qui permettrait aux clubs de licencier des parents ou toutes autres personnes ayant une activité au sein des clubs sans pour autant qu'elles soient autorisées à avoir des fonctions officielles. Leur coût ne pouvant excéder 6 euros soit 2 euros par instance.

VII. Désignation des 2 délégués siégeant à l'AG la FFHB

Pierre Lentier propose que Christian Zakarian et lui-même soient les 2 délégués représentants le comité.

Le CA valide cette proposition.

VIII. Synthèse du CA de la Ligue du 16 mars

Le CA ligue a porté sur essentiellement sur les subventions ANS qui sont stables pour cette saison.

IX. Informations diverses

- ✚ Penser à mettre en place la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.
- ✚ Fan zone JO : nos trois salariés sont mis à disposition de PARIS 2024 sur des horaires et périodes différentes.

Odile CROMBEZ

Secrétaire de séance

Pierre LENTIER

Président